



**ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CALANQUES  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
SEANCE DU 18 JUILLET 2012**

**DELIBERATION N°CS-2012-06**

\*\*\*\*\*

**Délégation de compétence consultative au président du conseil scientifique**

Le conseil scientifique,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 portant création du parc national des Calanques,

Vu l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 27 juin 2012 portant nomination des membres du conseil scientifique de l'établissement public du parc national des Calanques,

Vu la délibération n°CS-2012-01 du 18 juillet 2012 portant approbation du règlement intérieur du conseil scientifique de l'établissement public de parc national des Calanques, notamment son article 7,

Vu les délibérations n°CS-2012-02 et CS-2012-03 du 18 juillet 2012 portant élection du président et des vice-présidents du conseil scientifique,

Les membres du conseil scientifique régulièrement convoqués et le quorum atteint,

Délibère :

Article 1. - Le conseil scientifique donne délégation au président du conseil scientifique pour les attributions consultatives mentionnées au I de l'article L. 331-4 du code de l'environnement relatives aux avis sur les demandes d'autorisations spéciales de travaux, constructions ou installations dans le cœur du parc national et aux demandes d'avis conforme en tenant lieu.

Article 2. – Le préfet des Bouches-du-Rhône, commissaire du gouvernement, le directeur de l'établissement public, le cas échéant, le directeur par intérim, sont chargés de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et fera l'objet des mesures de publicités prévues à l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Marseille, le 18 juillet 2012.

....  
Denise BELLAN SANTINI  
présidente du conseil scientifique  
de l'établissement public du  
parc national des Calanques

Le préfet des Bouches-du-Rhône,  
commissaire du Gouvernement,  
auprès de l'établissement public

Hugues PARANT